



FEDERATION NATIONALE DE LA PÊCHE EN FRANCE

CONGRES ANNUEL DES PRESIDENTS DES FEDERATIONS DEPARTEMENTALES
DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

« Sous le Haut Patronage de
Monsieur le Ministre de la Transition écologique et solidaire »

LUNDI 24 JUIN 2019

**DISCOURS DE MONSIEUR FRANÇOIS DE RUGY,
MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA TRANSITION
ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**

FRANÇOIS DE RUGY – Merci, merci beaucoup, Monsieur le Président Roustan pour vos propos à l'instant et pour les nombreux sujets que vous avez évoqués, auxquels j'essaierai de répondre à mon tour. Je voudrais d'abord saluer les parlementaires présents qui montrent d'ailleurs, je pense, l'importance de cette réunion, de votre congrès : à la fois les députés, Adrien Morenas et Barbara Pompili, que je connais bien, ainsi que les sénateurs, Médevielle, Luche et Decool. Avec Jean-Pierre Decool, nous avons longtemps siégé ensemble à l'Assemblée nationale et le Sénateur, Médevielle, comme vous le savez, a également une mission qui a été confiée par le gouvernement sur la question de la pêche en mer, ce qui permettra de répondre en partie à ce que vous avez dit à l'instant. Je veux aussi saluer bien sûr Jean Launay, non seulement parce que nous avons été collègues aussi à l'Assemblée nationale, mais pour tout le travail qu'il fait avec le Comité national de l'eau, avec les Assises de l'eau, dont il assure en quelque sorte le pilotage. Je voudrais vous saluer toutes et tous, peut-être un peu plus tous que toutes, d'ailleurs, mais vous saluer toutes et tous. Et à travers vous, comme cela a été dit par le Président Roustan à l'instant, tous les bénévoles qui font vivre le tissu associatif sur nos territoires, dans votre domaine d'action. Et saluer tous les pratiquants de la pêche de loisir.



Ce n'est pas si souvent que je peux intervenir dans une réunion nationale dont, je peux dire indirectement, que je suis un adhérent de base. Il faudrait que je vérifie que l'association locale à laquelle j'appartiens, à laquelle j'ai d'ailleurs renouvelé ma cotisation récemment, est affiliée à votre fédération, puisqu'en l'occurrence il s'agit de pêcheurs plaisanciers en mer, mais je sais ce que cela peut représenter à la fois de moments importants que celui que l'on passe dans la pratique de ce loisir, mais aussi, je crois, que c'est un moment que l'on peut pratiquer seul, que sans doute beaucoup pratiquent seuls, que l'on peut pratiquer entre amis, en famille aussi. Je suis heureux moi-même de pouvoir transmettre cela à mes enfants. Et aussi, disons-le, dans une forme sans doute sinon de communion, en tout cas d'intimité avec la nature et de bonnes connaissances qui font de vous de bons connaisseurs de la nature et notamment bien sûr des rivières, des cours d'eau, des fleuves et aussi du littoral et, par ailleurs, d'une manière plus générale, sans doute, des milieux aquatiques et de la biodiversité. Je tenais donc à saluer cette pratique, qui est une pratique, à quelques exceptions près, assez douce, d'abord pour celles et

ceux qui la pratiquent, mais aussi pour la nature et une pratique encore une fois qui fait de vous, non seulement des témoins, mais peut-être des vigies privilégiées du bon état, parfois malheureusement du mauvais état, de la dégradation ou de la reconquête, car je ne voudrais pas qu'on ne soit que dans des discours et cela n'a pas été votre cas, Monsieur le Président, qui seraient des discours un peu négatifs. Bien sûr, il faut regarder la réalité en face sur la biodiversité, mais il faut regarder à la fois avec lucidité ce qui se dégrade et aussi savoir saluer ce qui s'améliore, tout simplement parce qu'en général, ça ne s'améliore pas tout seul. Ce n'est pas par les voies du Saint-Esprit, comme on dit parfois, mais par une action de protection. Donc, quand l'action de protection permet d'obtenir des résultats, il faut saluer ces résultats, car c'est une façon de saluer les efforts de celles et ceux qui ont accepté de changer leurs habitudes, qui ont accepté un certain nombre de contraintes, et qui pour cela sont récompensés par les résultats obtenus.

Un petit clin d'œil aussi à l'actualité du jour, que l'on ne ressent pas dans cette salle. En effet, j'avais pensé qu'il allait faire très chaud. Je n'avais donc pas mis ma cravate, comme je le fais souvent quand je pars travailler le matin en tant que ministre. Mais vous le savez bien, en sortant de cette salle, on risque d'avoir un petit choc thermique, comme on dit parfois, entre des endroits très climatisés comme ici ou comme l'Assemblée nationale ou comme le Sénat et la température qu'il fait dehors. Au-delà du clin d'œil à l'actualité, c'est bien sûr cette réalité que l'on peut aujourd'hui toucher du doigt, qui devient palpable. Vous, cela ne vous surprend pas, mais pour beaucoup de Françaises et de Français, c'est encore un sujet à chaque canicule ou à chaque intempérie violente, de commencer à toucher du doigt les effets du dérèglement climatique. Et vous êtes évidemment en première ligne. Vous le savez, le Président de la République a demandé au Premier ministre et à tout le gouvernement une forme de mobilisation générale sur les enjeux écologiques et plus particulièrement sur l'enjeu du climat et l'enjeu de la biodiversité ; deux enjeux auxquels vous êtes confrontés très concrètement. Nous avons décidé de changer aussi notre façon de travailler sur ces sujets avec la mobilisation des scientifiques. C'est le Haut Conseil pour le climat qui va rendre son rapport, son premier rapport. Ce Haut Conseil a été créé à la toute fin de l'année dernière et il va rendre son premier rapport demain au Premier ministre. Il y a la mobilisation de tous les services de l'Etat à travers le Conseil de défense écologique que préside le Président de la République lui-même pour bien mobiliser tous les ministères, tous les services de l'Etat. Vous l'avez laissé entendre avec votre sens de la modération et de la diplomatie,

Monsieur le Président, s'il y a bien un sujet sur lequel il faut une bonne mobilisation interministérielle, c'est bien le sujet de l'eau, ce n'est pas simplement le ministre de l'Ecologie que je suis qui est concerné. Je suis en première ligne sur la question de la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité aquatique, que ce soit eau douce ou que ce soit en milieu marin, mais c'est aussi évidemment l'affaire de l'agriculture. Cela concerne aussi d'autres domaines, y compris l'industrie. Après tout, il y a des usages industriels de l'eau, il y a des usages dans le domaine de l'énergie. C'est aussi dans nos ministères, et vous y avez fait allusion par un aspect, mais il y en a bien d'autres. Si l'on pense au refroidissement des centrales, évidemment si la ressource en eau est limitée, le refroidissement des centrales est plus difficile ou au contraire il vient perturber plus encore les milieux aquatiques à un point qui ne serait pas acceptable. Donc, cette mobilisation interministérielle de tous les services de l'Etat et, disons-le, de tous les services locaux et de toutes les collectivités locales est absolument déterminante. Enfin, nous avons souhaité, et c'est totalement nouveau, qu'il y ait une mobilisation des citoyens directe à travers la convention citoyenne pour le climat. Je n'y reviens pas, mais c'est un point extrêmement important.

Je voudrais maintenant donner quelques éléments de réponse à tout ce que vous avez dit et balayer, à mon tour, un certain nombre de sujets qui vous concernent directement ou indirectement.

Tout d'abord par rapport au plan biodiversité, il va bientôt fêter son premier anniversaire, si je puis dire, puisqu'il avait été présenté et adopté par le gouvernement en juillet dernier. Je n'étais pas encore ministre, mais bien

sûr, je reprends à mon compte les objectifs qui ont été fixés dans ce plan et j'assure avec à la fois beaucoup de vigilance et de volonté la mise en œuvre. Le Président de la République nous demande d'ailleurs, et je crois qu'il a vraiment raison, d'être aussi offensifs sur l'adoption de mesures que sur tout le suivi de la mise en œuvre. Et en matière de biodiversité, on sait que ce ne sont pas simplement des annonces qui peuvent suffire, mais c'est que nous regardions et nous faisons ensemble la mise en œuvre des différentes mesures et elles sont nombreuses, depuis la question de ce qu'on appelle les zones humides, et là aussi l'interaction est forte, jusqu'à d'autres questions dont vous avez parlé et sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure. Je tiens à saluer le fait que Monsieur le Sénateur Médevielle puisse rendre son rapport au mois de septembre afin que nous puissions là aussi tirer des conclusions concrètes et que nous puissions mettre en œuvre un certain nombre de préconisations qu'il fera sur la question spécifique de la pêche de loisir et les interactions avec les milieux, y compris maritimes.

Sur les assises de l'eau. Jean Launay pourrait en parler aussi bien que moi, nous arrivons à la phase conclusive de cette deuxième période. Il y a eu la première période, avec un certain nombre d'annonces qui ont été faites au tout début du mois de septembre 2018. Là, nous arrivons sur ce qu'on appelle le grand cycle de l'eau, le cycle naturel, qui est peut-être le plus important, même si ce n'est pas celui qui est le plus visible pour nos concitoyens. Je crois que nous pouvons dire que nous partageons les mêmes objectifs sur la volonté de préserver la ressource, de préserver autant que possible le cycle naturel de l'eau avec l'intégration pleine et entière, ça, c'est une impérieuse nécessité, des effets du dérèglement climatique. Malheureusement, concernant le dérèglement climatique, vous le savez, nous devons à la fois lutter contre les causes et nous devons être offensifs, et cela concerne tout le monde, pas simplement l'Etat, les entreprises ou les collectivités locales. Chacune et chacun, nous sommes appelés à modifier un certain nombre de nos habitudes, que ce soit dans les transports quotidiens, notamment l'usage de la voiture ou que ce soit dans le chauffage. Les deux principales causes aujourd'hui des émissions de gaz à effet de serre dans notre pays, ce sont les transports routiers, et notamment les transports individuels et c'est le chauffage des logements et des bâtiments tertiaires. Et nous devons ajouter d'ailleurs maintenant le chauffage et la climatisation. Donc, les dépenses d'énergie liées aux bâtiments. Sur ces deux sujets, nous ne pouvons pas le faire si tout le monde ne participe pas à l'effort bien évidemment. Sur ces assises de l'eau, nous avons aussi l'impérieuse nécessité de nous adapter au dérèglement climatique et encore une fois, il faut que nous ayons cette politique. Et je tiens à saluer un autre rapport sénatorial, celui qui a été remis récemment par les sénateurs Dantec et Roux, qui nous alerte sur le fait qu'aujourd'hui un pays comme la France n'est pas encore assez engagé dans l'adaptation aux effets du dérèglement climatique. Pas simplement bien sûr les effets très concrets comme celui de la canicule dont je parlais au tout début, mais aussi sur tous les territoires et sur toutes les activités, sur tous les aménagements, y compris de nos villes, les aménagements des territoires, les aménagements urbains, l'urbanisation, tout doit être revu aussi à l'aune de cette adaptation au dérèglement climatique.

Il y a évidemment la question que vous avez soulevée sur la continuité des cours d'eau. Vous le savez, dans le plan biodiversité, on s'était fixé un objectif ambitieux de restituer la continuité de 50 000 kilomètres de cours d'eau d'ici 2030. Je pense que c'est une bonne chose de se fixer des objectifs ambitieux. Et je sais d'expérience que parfois, on peut se les fixer pour se donner bonne conscience et surtout on le renvoie assez loin. 2030, pour beaucoup, cela paraît loin. En tout cas pour les responsables politiques que nous sommes, cela engendre évidemment considérablement nos mandats électoraux, politiques. C'est normal, il faut agir avec constance et cohérence dans le temps. Si nous n'agissons pas dans le temps, nous n'aurons pas de résultats. Mais en même temps, fixer un objectif à 2030 ne doit pas nous dispenser d'agir ici et maintenant. Moi je le martèle sur tous les sujets et c'est particulièrement vrai sur ce sujet de la continuité des cours d'eau vu l'ampleur du chantier. Donc, je peux confirmer par rapport aux deux sujets que vous avez soulevés, sujets concrets, qui ne sont pas simplement des sujets emblématiques ou symboliques, mais qui montrent que l'on passe à l'action que les travaux d'arasement des barrages qui entravent la Sélune ont commencé. Je peux vous dire qu'il y en a eu des

contestations, des protestations, il y en a eu des articles de presse pour dire que les gens étaient attachés à cela et qu'il y avait même des associations de défense qui s'étaient créées, qu'il ne fallait pas y toucher. J'assume, pour ma part, qu'il y ait à un moment donné des choix à faire, des transformations à faire. On ne peut pas contenter tout le monde, il y a des moments où il faut choisir. Et là, nous avons clairement fait le choix de la continuité du cours d'eau. De la même façon, sur le barrage de Vezins, une première brèche a été percée cette semaine. Et donc là aussi, les travaux, le changement sont en cours. Pour ce qui est de la Sélune, nous pouvons dire qu'elle sera rouverte au peuplement des poissons migrateurs dès que ces travaux seront finis.

Mais au-delà d'un certain nombre d'actions de ce type, je crois que pour atteindre un objectif aussi ambitieux, il faut de la méthode. Et c'est pour cela que, sous l'impulsion notamment de Jean Launay et du Comité national de l'eau, nous avons travaillé à un plan d'action avec un déploiement de cet objectif de la continuité biologique des cours d'eau. Je sais que la contribution de votre fédération était extrêmement importante et je tiens à la saluer. Mais je veux aussi attirer votre attention, s'il en était besoin, et même appeler en quelque sorte à une forme de mobilisation de votre part, concernant le sujet de la petite hydroélectricité. Je reviendrai après sur ce que vous avez dit sur les grands barrages. Sur la petite hydroélectricité, je le vois en tant que ministre, il y a une pression très forte, très fortement relayée dans les deux assemblées, Assemblée nationale et Sénat, en faveur du développement de la petite hydroélectricité. La semaine dernière, ce n'est pas vieux, si vous ne l'avez pas vue, vous pourrez retrouver la vidéo sur le site internet de l'Assemblée nationale, une question est posée par une députée sur la question de la petite hydroélectricité. Et nous étions en commission, les jours de la semaine dernière, les jours suivants, sur la loi énergie-climat et beaucoup de députés, de toutes tendances politiques, réclament que l'on fasse plus d'ouvrages de petite hydroélectricité. La figure sympathique et débonnaire du moulin l'emporte sur toute autre considération. Je vous le dis comme je le pense, car aujourd'hui c'est extrêmement difficile de résister à cela. Et quand je parle de la continuité biologique du cours d'eau, c'est comme si je parlais une langue étrangère ou que je parlais aux murs. Et on me dit : « Mais non, il n'y a aucun problème, tout cela est réglé, on sait faire cohabiter, etc. » Et on balaye d'un revers de la main la question de la cohabitation entre ces petites installations, qui apparaissent bien sympathiques, et la continuité des cours d'eau, notamment pour les poissons. Donc, je vous le dis, parce qu'à un moment donné, ça ne peut pas simplement être un ministre tout seul qui porte quelque chose. Il y a des gens qui font un gros travail de lobbying, parce que tout cela ne tombe pas du ciel, auprès des parlementaires. Ce n'est évidemment pas à moi de donner des conseils ou d'appeler à un autre lobbying, mais si vous voulez que cette question ne se perde pas en route, avec des contre-décisions, je me permets de vous dire qu'il faut absolument que les uns et les autres se mobilisent.

Concernant les grands barrages, nous pourrions en parler longuement. D'abord, je tiens à saluer le fait qu'un certain nombre d'exploitants se sont engagés dans des travaux. J'ai moi-même visité, il y a deux semaines dans le Gard, un aménagement sur un barrage de la Compagnie nationale du Rhône sur le Rhône, avec une passe à poissons, avec y compris un vrai suivi avec des outils de mesure permanents, qui permettront de mesurer si cet ouvrage est efficace, alors que par ailleurs, il a coûté plusieurs millions d'euros. Il s'agit donc d'un ouvrage important. Mais ce qui est clair, c'est que nous ne céderons pas sur le fait que lorsqu'il y aura des barrages sur lesquels des travaux seront effectués, il y aura cette prise en compte de la continuité et je continuerai à plaider en faveur de cela.

Après, sur la question mise en concurrence ou pas, c'est un autre sujet. Concernant les concessions françaises, un certain nombre arrive à échéance. Il est donc logique que l'on trouve un moyen de les renouveler. Après, est-ce un renouvellement dans le cadre d'une concurrence ou pas ? Ce sont là des choses sur lesquelles nous serons amenés à trancher rapidement, mais ce qui est sûr, c'est que nous serons inflexibles, et moi je serai inflexible sur la continuité, y compris sur le même bassin pour qu'il n'y ait pas plusieurs gestionnaires qui finissent par s'affronter et par évidemment ignorer les enjeux aquatiques majeurs ; c'est extrêmement important.

Autre sujet compliqué, dont vous avez parlé, où il y a des conflits d'usage qui sont forts, c'est la question des retenues d'eau pour l'agriculture. Là aussi, vous le savez, je ne vous apprend rien, il y a des pressions très fortes partout sur le territoire. Et au fur et à mesure que le dérèglement climatique, que les périodes de sécheresse prolongées, que les périodes de stress hydrique, sont plus rapprochées, plus nombreuses, la pression se fait d'autant plus forte. Moi, je vous le dis clairement, contrairement à ce que disent certains milieux agricoles, nous n'avons pas une doctrine du ministère qui serait hostile systématiquement aux retenues d'eau, mais nous sommes les garants d'un bon équilibre. Je l'ai dit à certaines organisations agricoles, peut-être que certains d'entre vous connaissent ce problème dans le Lot-et-Garonne, on ne peut pas accepter que des gens décident de faire une retenue, de faire un barrage sur un cours d'eau sans autorisation. Ils me disent : « Oui, mais c'est sur notre terrain et c'est nous qui le payons ». La belle affaire ! Si chacun commence à gérer l'eau en disant : « C'est mon terrain, c'est moi qui paie ». Si c'est ça la règle, d'abord cela s'appelle la loi du plus fort, deuxièmement, cela veut dire que l'on rompt toute considération d'intérêt général autour de l'eau.

Ce n'est pas la peine de faire des grands discours, des grandes pétitions, des grandes déclarations sur l'eau bien commun de l'humanité, ce n'est pas la peine de se battre contre certains changements dans le domaine des grands barrages, si à côté, on laisse faire partout sur le territoire tout un tas de retenues qui couperont, sans jamais se préoccuper de la continuité du fonctionnement du cours d'eau. Moi je pense qu'il faut intégrer le réchauffement climatique et donc faire du stockage de l'eau à un certain nombre d'endroits, de le faire en période où il y a abondance de ressources, mais que ces projets doivent être l'occasion de s'interroger, territoire par territoire, sur les pratiques des uns et des autres pour favoriser le bon fonctionnement de nos cours d'eau et veiller, et j'en serai le garant, à l'équilibre entre les différents usages.

Il n'y a pas un usage qui prendra le dessus systématiquement sur les autres, qu'il soit agricole, industriel ou même ménager par rapport à l'alimentation en eau potable qui, sans être une Cassandra, peut aujourd'hui être mise en danger dans certaines régions. Donc, ce que nous avons fait avec Jean Launay, ce que nous avons fait avec le préfet Bisch que nous avons mandaté pour cela, c'est d'arriver à une vision partagée entre le Ministère de l'Agriculture et mon ministère. Nous avons donné une instruction générale aux préfets dans ce sens, nous l'avons écrite pour que les choses soient claires. Et nous demandons que, à chaque fois, il y ait un projet de territoire. Ce n'est pas pour créer un machin de plus, un document de plus, mais c'est pour que les uns et les autres soient obligés de travailler ensemble sur le bon équilibre de la gestion de l'eau et de son stockage et non pas d'imposer un point de vue au détriment de tous les autres, même si le point de vue agricole est évidemment important.

Concernant l'Office français pour la biodiversité, d'abord je crois que nous pouvons toutes et tous saluer ce que Barbara Pompili avait eu déjà l'ambition de faire quand elle était ministre en 2016 et où au dernier moment, il y avait eu un coup d'arrêt à l'émergence de ce grand opérateur de la biodiversité en France, fusionnant tout ce qui a créé l'Agence française de la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la Faune sauvage. C'est un grand progrès, mais évidemment comme toujours, le diable se loge dans les détails. Par ailleurs, l'exécution d'une mesure est aussi importante que sa décision. Et donc, tout le débat actuel est important et votre vigilance est tout à fait compréhensible. Vous savez que je partage votre préoccupation et votre volonté que la Fédération nationale soit pleinement associée dans la gouvernance, d'une part, et que d'autre part, il n'y ait pas de déséquilibre, là non plus, de sujet en sujet. Et je crois pouvoir dire, sans être démenti, qu'il y a une volonté conjointe du gouvernement, de Madame la rapporteure ici présente à l'Assemblée nationale, qui est par ailleurs Présidente de la commission du développement durable, Barbara Pompili, du rapporteur au Sénat et que maintenant, ça doit se traduire à un moment donné, il faut passer à l'acte, dans cette commission mixte paritaire. Je crois que ce serait l'intérêt de tout le monde que cette commission mixte paritaire aboutisse, de façon à ce qu'avant la fin de la session parlementaire extraordinaire de juillet, l'Office français de la biodiversité puisse être créé. Nous avons fait le travail préparatoire avec Monsieur Dubreuil, qui a été mandaté pour cela,

qui a dû être votre interlocuteur déjà et qui le sera encore, pour la mise en œuvre concrète, au 1er janvier 2020, comme nous nous étions engagés, de ce beau projet qui est non seulement d'avoir un opérateur plus puissant qui aura plus de moyens sur les territoires et qui fera par ailleurs les tâches de police dont vous avez parlé.

Sur les partenariats, nous aurons l'occasion de renouveler dans quelques instants l'accord-cadre qui nous lie et j'en suis très heureux. C'est la preuve de la dynamique vertueuse qui existe et qui est pérennisée. C'est extrêmement important pour l'Etat de bénéficier du soutien opérationnel et très local, de votre présence territoriale fine partout sur le territoire qui est celui de toutes les associations, de toutes vos fédérations départementales. Mais cela permettra aussi à la Fédération nationale de bénéficier du soutien financier, notamment des agences de l'eau, pour porter ces actions. Et j'en profite pour redire qu'évidemment je serai aussi très vigilant à ce que le budget des agences de l'eau, les ressources des agences de l'eau, c'est une petite bagarre habituelle avec le ministère du Budget, soient préservés et que le principe sur lequel nous vivons, que l'eau soit le principe général qui continue à régir le fonctionnement des agences de l'eau. Et quand on dit l'eau, c'est l'eau et la biodiversité et donc les évolutions en ce sens seront partagées et seront logiques.

Merci encore une fois à toutes et à tous pour votre implication sur le terrain, l'implication de vos adhérents. Et pour conclure, si je pouvais lancer en quelque sorte un appel, c'est non seulement à ce que nous poursuivons notre travail ensemble, mais que vous n'hésitez pas à vous faire entendre, car, croyez-moi, il y a d'autres activités, qu'elles soient économiques ou qu'elles soient de loisirs, qui elles n'hésitent pas à se faire entendre bruyamment. Vous êtes plus de 1,5 million sur le territoire, vous devez faire parler non seulement de votre force territoriale, mais aussi de l'importance de votre activité en lien avec l'eau et la biodiversité. Merci.